



REGLEMENT DE LA RANDONNEE DE CYCLOTOURISME La Cyclo'COC »

SAMEDI 25 AVRIL 2026

1 – Présentation générale.

Le Cycle olympique Chamaliérois (COC) organise le samedi 25 avril 2026, une randonnée de cyclotourisme. Celle-ci est ouverte aux adultes, ainsi qu'aux mineurs à condition qu'ils effectuent la randonnée avec un parent ou un adulte responsable (avec une autorisation parentale).

Ce n'est pas une compétition, en ce sens qu'aucune classification n'est opérée, notamment en fonction du temps mis pour parcourir un circuit donné.

Elle vise à proposer une organisation de cyclisme de randonnée, selon les orientations et la réglementation définies par la Fédération française de Cyclotourisme, organisme délégataire de l'organisation de ce type d'activité.

En sus de l'activité physique qu'elle permet de pratiquer, elle donne également l'occasion aux participants de découvrir, ou de redécouvrir, les atouts touristiques et culturels des secteurs traversés. Cette découverte est favorisée par les délais de route confortables que propose l'organisation.

2 – Les circuits proposés.

Le club organisateur propose 3 parcours sur route de longueur et de difficulté croissante : 53, 87 et 114 km et 2 parcours VTT de 32 et 59 km (distances indicatives établies à partir de la cartographie existante). Les participants veilleront à adopter le parcours correspondant à leurs dispositions personnelles, leur entraînement, leur condition physique ainsi que leurs motivations

3 – Arrivée, départ, horaires.

Le départ et l'arrivée sont proposés au départ de la salle polyvalente de Durtol. Le parc de stationnement pour les voitures est public mais non gardé : les participants veilleront à n'y laisser aucun objet de valeur et à bien verrouiller les portières, une surveillance n'étant pas assurée par le club organisateur.

La permanence de départ est ouverte à partir de 7 heures; le départ s'effectue au gré de chacun jusqu'à

9 heures pour les circuits de **87 et 114 km pour la route** et **59 VTT**, jusqu'à **10 heures** pour les circuits de **53 km route et 32 VTT**.

Les participants peuvent également se rendre sur l'organisation, selon la formule dite « de concentration », qui consiste à rallier l'un ou plusieurs des points singuliers du circuit, selon un itinéraire à leur convenance. Dans cette formule, l'heure limite pour se présenter à DURTOL est celle de la fermeture aux participants sur circuits et pour LOUBEYRAT ce sera 13h00 .

L'arrivée à Durtol est ouverte jusqu'à 16 heures.

4 – Inscription.

L'inscription est prise avant le départ à DURTOL ou sur internet « coc63.fr »

Pour les licenciés FFCT (sur présentation de la licence), elle s'élève à 4€ . Elle est gratuite pour les mineurs accompagnés, sur justification. En concentration il sera demandé 3€

Pour les non-licenciés FFCT, elle s'élève à 7 € . Elle est gratuite pour les mineurs accompagnés sur justification. Cette somme comprend une assurance obligatoire. En concentration il sera demandé 6€.

Au départ, une feuille de route mentionnant les principales localités traversées par les circuits, avec l'indication des principales routes empruntées, est remise à chaque participant (celui-ci est toutefois invité à se munir d'une carte routière afin de faciliter le déroulement de sa sortie) les traces GPX des parcours sont téléchargeables. Les parcours « route » sont balisés mais pas les parcours « VTT » uniquement la trace GPX.

Cette feuille rappelle également les principales exigences du code de la route ainsi que des conseils de prudence, et mentionne les principaux numéros téléphoniques pour appeler les secours en cas d'accident, ainsi que le numéro téléphonique de la permanence de départ.

5 - Prescriptions et règles de sécurité à observer en route.

Les participants sont en excursion personnelle : ils se déplacent de concours avec la circulation générale.

Afin de faciliter le déroulement de cette excursion, le club organisateur a recherché, dans la mesure du possible, des routes tranquilles et commodes.

Quoiqu'il en soit, la prudence est de règle : elle consiste en premier ressort à respecter le code de la route et les autres usagers, et à adapter le circuit choisi et son allure à ses possibilités.

Le port du casque n'est pas obligatoire ni par le code de la route, ni par la réglementation de nos manifestations élaborée par la Fédération française de Cyclotourisme. Il n'en reste pas moins qu'il est vivement conseillé de le porter !!

Il est rappelé également l'obligation de porter un ***baudrier réflectorisant*** si les conditions de visibilité l'exigent. Ce baudrier fera donc partie de l'équipement emporté avec lui par le participant.

Avant de partir en randonnée, le participant aura vérifié ***l'état de son vélo***, et aura veillé à prendre avec lui quelques ***objets de première nécessité*** : trousse de réparation incluant chambre à air de secours et pompe, petite pharmacie de première urgence, etc...

En montagne, en avril, il peut faire frais, voire froid, une averse peut survenir : toutes raisons pour se munir d'un ***vêtement chaud*** et d'un ***impermeable***. Enfin, un coup de fringale peut arriver sans prévenir : malgré le ravito au départ et sur la route à LOUBEYRAT un ***complément personnel de nourriture*** trouve sa place dans le bagage.

Bonne route !!

Le Cycle olympique Chamaliérois est affilié à la Fédération française de Cyclotourisme (coc63.fr)



www.ffct.org

membre du Comité départemental de Cyclotourisme du Puy-de-Dôme



<http://puy-de-dome.ffct.org>

et de la Ligue d'Auvergne Rhône Alpes de Cyclotourisme



**Comité Régional Auvergne Rhône-Alpes
de Cyclotourisme**



<http://cyclotourisme-auvergnerrhonealpes.fr>
